

Plan de développement stratégique	
Dossier suivi par : Dev PHOKEER, Directeur	Décision 1

1. Résumé

Le Secrétariat général de la COI a soumis aux sessions extraordinaires des instances de décembre 2022 un projet de Plan de développement stratégique. Le Comité des OPL avait demandé d'intégrer un axe « espace économique et commercial ». Une version révisée a été transmise aux États membres le 30 janvier 2023. Des commentaires de Madagascar et de Maurice ont été reçus. Une version 3 du PDS, intégrant les commentaires et propositions reçues, est soumise à l'approbation du 37^e Conseil des ministres.

2. Avancées

À la suite des instances extraordinaires, le Secrétariat général a apporté des modifications au projet de PDS en incluant, notamment, un axe stratégique additionnel « espace économique et commercial ». Une v2 du PDS a été circulée le 30 janvier. La partie malgache a transmis ses commentaires le 13 février. La partie mauricienne a également partagé des commentaires le 10/04.

Il est à noter que le PDS intègre un cadre logique construit en interne avec le concours initial de la mission BearingPoint puis affiné lors d'ateliers avec les responsables du Secrétariat général, incluant les experts des projets. Ce cadre logique est appelé à évoluer en fonction des actions effectivement entreprises dans la mise en œuvre du PDS et à la suite du recrutement programmé dans l'appui en subvention « COI Horizon 2030 » d'un responsable de suivi-évaluation.

Le PDS 2023-2033 constituera le cadre global d'action pour la COI et une référence pour les négociations avec les partenaires. Aussi, il sera nécessaire d'assurer une bonne appropriation du PDS tant en interne qu'en externe. Il pourra ainsi être envisagé de :

- Développer un plan de mise en œuvre triennal en lien avec les activités en cours et envisagées ;
- Organiser des ateliers internes d'information / sensibilisation sur le PDS ; Décliner les objectifs du PDS en sous-objectifs pour chaque département dans une optique de suivi-évaluation et de mesure de la performance ;
- Editer le PDS pour partage avec les États membres et les partenaires et le mettre en ligne sur le site Internet de la COI ;
- Produire des outils de communication permettant de vulgariser le PDS ;
- Élaborer / adapter les stratégies internes en tant que de besoin à l'image de la stratégie de communication et de visibilité de la COI.

Le Comité des OPL des 26 et 27 avril 2023, préparatoire à la 37^e session ordinaire du Conseil des ministres, a passé en revue les derniers commentaires sur le projet de PDS et a approuvé sa soumission au Conseil des ministres pour approbation.

3. Proposition de décision

Le Conseil des ministres adopte le Plan de développement stratégique de la COI 2023-2033 et demande au Secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires pour sa mise en œuvre.

4. Rappel des décisions antérieures

Cf. Conseil extraordinaire des ministres du 22 décembre 2022 - Décision 5

Le Conseil des ministres - b) Demande au Secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires à la soumission d'une version finalisée du PDS, en consultation avec les États membres, pour approbation à la prochaine session ordinaire des instances décisionnelles ;

Cf. Comité des OPL du 16 décembre 2022 - Décision 5

Le Comité des OPL - b) demande au Secrétariat général d'intégrer dans le projet de PDS un axe stratégique supplémentaire sur les enjeux économiques et commerciaux / - c) invite chaque délégation à transmettre au secrétariat les commentaires sur la version 1 du PDS d'ici le 20/12/22 / d) demande au Secrétariat de transmettre aux États membres une version 2 du PDS dans la semaine du 16 janvier 2022

5. Annexe

Annexe 1 : Version 4 du PDS validée par le Comité des OPL du 27 avril 2023